

⁽¹⁾ Époux ou Père

Prénoms Mathieu Michel

Nom ⁽²⁾ HERAUD

Né ⁽³⁾ le 17 avril 1990
à 11 heures 20
à Courcouronnes (Essonne)

Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Michel Gérard
HERAUD
et de ⁽⁵⁾ Bernadette Marie Marcelle Marthe
DEBEAUPUIS

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 494

le ⁽⁶⁾ 10 juillet 2017
Mentions marginales ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁶⁾

Mariage célébré à BRIE-COMTE-ROBERT

le 23 septembre 2017

Il a été déclaré ⁽⁸⁾ qu'un contrat de mariage a été reçu le 10 août 2017 par Maître Nora Coltey

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** n° 58

Mentions marginales ⁽⁷⁾

Néant

⁽¹⁾ Épouse ou Mère

Prénoms Céline Mélanie Sandra

Nom ⁽²⁾ MARTIN

Née ⁽³⁾ le 15 janvier 1989
à 09 heures 00
à Épinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis)

Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Bruno Pierre Olivier
MARTIN
et de ⁽⁵⁾ Marie-Conception
MARTINEZ

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n° 43

le ⁽⁶⁾ 11 juillet 2017
Mentions marginales ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁶⁾

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{de} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'excaution du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M... , notaire à... »



Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

12

Extrait de l'acte de naissance n° 1372

Le 11 juin 2019

à 09 heures 06

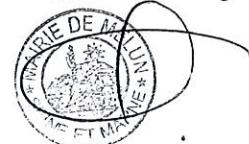
est né(e) (2) Julia, Marie, Gabrielle

HERAUDdu sexe **féminin**à **Montrouge**
(Seine-et-Marne)

(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)**14 JUIN 2019***L'officier de l'état civil délégué
Sceau***Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)*L'officier de l'état civil
Sceau*

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». 13